Traversière, rue des Carliers, rue du Midi et place Thiers. Environ 400 amateurs, hommes et femmes, ont pris part à ce carrousel.

Voici les résultats complets des prix et primes qui ont été distribués à 9 heures 1/2 du soir :

1e prix, 50 fr., M. Brakevel du Blanc-Seau; 2e, 40 fr., M. Auguste Baron de Ste-Marguerite-Commines; 3e, un couvert en argent don de M. Louis Grau, M. Angelus Misse de Leers (France); 4e, 25 fr., Mlle Zulma Debeurne, du Blanc-Four; 5e, 20 fr. M. Auguste Debeurne; 6e, 15 fr., M. Théophile Verschure du Blanc Seau; 7e, 10 francs, M Edmond Verschure; 8e, 5 fr., Mlle Hélène Debeurne.

Surprises : 1re, Mlle Jeanne Billiau, de Croix ; 2e, M Elience Laconte, de Tourcoing ; 3e, M. Victor Verschure, du Blanc Seau ; 4e, M. Léon Desbonnets, de Bondues ; 5e, M. Jules Houzet, de Wattrelos : 6e, M. Louis Grimonprez, de Wattrelos ; 7e, M. Jules Desbonnets ; 8e, M. Théodore Duquenne; 9e, M. Ernest Vaisnaère; 10e, M. Théodore Vers; 11e, Mlle Séraphine Fortrine ; 12e, M. Florimond Lauridant.

Une quête a été faite pour les pauvres pendant la fête.

Marcq. — *L'accident mortel de samedi.* — Le malheureux Charles Desreumaux, domestique chez M. Broutta-Dubois, était en même temps cabaretier à Armentières. Quand on l'entendait crier à ses derniers moments « Clémence, Clémence, » c'était bien sa femme qu'il appelait.

Le patron, prévenu par dépêche, est arrivé à Marcq dans la soirée. C'est par lui qu'on a su que son domestique revenait de Croix où il avait conduit un chargement de châssis de portes et de fenêtres, et d'où il ramenait, sur son camion, les lourds engins dont nous avons parlé.

Il prit en même temps toutes les dispositions pour le transport à Armentières du corps du défunt. Le triste convoi est parti de Marcq, pour la gare de La Madeleine, lundi, à 10 heures du matin.

Les époux Desreumaux avaient eu deux jumeaux il y a quelque temps, un seul a survécu.

Linselles. — *La question de la Caisse d'épargne.* — Dans l'un de ses derniers numéros, *La Dépêche* dit :

« C'est par erreur qu'un journal annonce que la succursale de la Caisse d'épargne de Lille, établie à Linselles, vient d'être fermée par une décision du Conseil d'Etat. Aucun avis de ce genre n'a été notifié à la Caisse centrale de Lille qui tient toujours ouverte sa succursale de Linselles, comme elle l'a fait chaque dimanche depuis le 8 janvier dernier, sur la demande formelle du Conseil municipal de cette commune. »

Nous n'avons pas à prendre parti dans le conflit, mais nous savons de source autorisée que le Conseil d'Etat a pris une décision, non encore notifiée d'ailleurs, qui serait défavorable à la création faite par la Caisse d'épargne de Lille d'une succursale à Linselles.

Bondues. — *Vol de numéraire.* — Dans la nuit du 13 au 14, on a fracturé la serrure de l'épicerie de M. Alphonse Flament, sentier de l'Eglise, et on lui a volé, dans un meuble de son magasin, une somme de 150 francs.

— *La maraude.* — Dans la nuit du 14 au 15, un maraudeur est entré, en escaladant la clôture, dans la cour de M. Victor Duprez, boulanger-cabaretier, route nationale, et lui a pris un coq et deux poules, valeur 20 fr.

Roncq. — *Attaque nocturne et tentative de vol.* — Un marchand de bestiaux, Dewitt, demeurant à Menin, est propriétaire d'une ferme, au hameau du Vinage, à Roncq. Cette ferme est gardée depuis cinq ans par un domestique, Henri Develt qui, la nuit, y couche seul.

Jeudi dernier, vers onze heures du soir, Develt s'étant levé se rendit à l'étable. A son retour dans sa maisonnette qui y est contigue, il se trouva en présence d'un inconnu, se jeter sur le domestique et le saisir à la gorge fut pour l'intrus l'affaire d'un instant. Develt ne perdit pas son sang-froid, il repoussa vigoureusement son adversaire et sortit dans la cour. L'autre le rejoignit et le terrassa. Une seconde fois, Develt, qui est très-robuste, se dégagea de ses étreintes.

A peine arrivé dans la rue, un autre individu, complice du premier, le saisit aussi à la gorge. Le domestique parvint à se débarrasser également de ce nouvel agresseur qui disparut.

Cette attaque nocturne avait donné l'éveil aux voisins qui se portèrent au secours du malheureux Develt. Ayant vu le premier des malfaiteurs détaler à toutes jambes, ils le poursuivirent et le rejoignirent au moment où il tombait dans un fossé peu profond mais rempli de vase. On lui administra quelques coups de bâton, puis le quidam put aller se cacher dans un champ de seigle où on le perdit de vue.

Le lendemain dans la matinée, Develt aperçut à l'endroit où il avait été renversé son couteau de boucher que le malfaiteur avait sorti d'un tiroir, plus une bêche que celui-ci s'était procurée dans une petite remise attenant à l'étable.

Au bout du fossé où le voleur était tombé, on retrouva sa casquette en drap noir et ses vêtements maculés de boue. Grâce à ces indices, la police a découvert et arrêté le quidam.

C'est un journalier, Cyrille Emile Huyghe, âgé de 24 ans, natif de Wervicq (Belgique), et demeurant à Boubecques.

Interrogé sur son équipée, il a déclaré qu'il était en état d'ivresse et qu'il ne se rappelait pas les faits dont on l'accuse. Cependant certains détails qu'il a fournis à cet égard ne démontrent pas, à ce point, l'infidélité de sa mémoire.

La tentative de vol ne saurait être mise en doute. Les objets mobiliers et les vêtements de Develt gisaient pêle-mêle dans sa chambre à coucher.

Huyghe sera conduit immédiatement par la gendarmerie à la maison d'arrêt de Lille.

— *Un abus de confiance.* — La police se rendait vendredi matin au Vinage en vue de procéder à une enquête relativement à l'attaque nocturne que nous venons de relater. Chemin faisant, elle rencontra un individu porteur d'un sac. Ses allures suspectes éveillèrent l'attention.

Interpellé, le quidam déclara que son sac contenait des os et des chiffons qu'il exhiba.

La police remarqua une certaine quantité de fil de lin de diverses nuances, que l'individu, pressé de questions, avoua avoir dérobé à son patron, M. Chombau, fabricant de toiles au hameau du Blanc-Four.

Il résulte de l'enquête ouverte par la police, que la femme de l'inculpé — celui-ci est un tisserand, Edouard Mignon, natif d'Halluin, demeurant au Blanc-Four — travaille également chez M. Chombau et elle aussi, a dérobé à diverses reprises du fil.

Cette femme, aussitôt avisée de l'arrestation de son mari, a vendu son mobilier et a disparu. On croit connaître l'endroit où elle s'est réfugiée.

Déjà, il y a quelque temps, la femme Mignon avait été surprise en flagrant délit de vol de fil par M. Chombau lui-même. Mais alors en présence de ses manifestations de repentir et de sa promesse formelle de ne plus se livrer à de pareils actes, le patron n'avait pas porté plainte.

Neuville-en-Ferrat. — *Noyés dans un puits.* — On s'était aperçu depuis quelque temps que la femme Crépel âgée de 35 ans, mariée depuis 4 ans, mère de deux petits enfants, avait des idées noires ; elle disait que tout le monde lui en voulait et avait, en un mot, la manie de la persécution.

Elle était tisserande et elle avait encore travaillé lundi à sa pièce pendant une partie de la matinée. Ne la voyant pas à midi on fut inquiet et on se mit en quête de tous côtés. On examina surtout attentivement le cours de la Beque qui passe au Faubourg, près de la maison de la malheureuse femme. Enfin, à 1 heure 1/2, on s'approchant d'un puits commun à plusieurs habitations, on trouva des sabots sur la margelle, et avec un crochet servant à retirer les seaux tombés au fond du puits, le cadavre de la pauvre mère fut amené au jour.

Elle s'était fait en tombant une blessure mortelle à la tête.

LILLE

Le festival de Moulins-Lille. — Les fêtes se sont continuées, lundi, au milieu de la plus grande animation. Le tirage des primes a eu lieu l'après-midi : l'Orphéon de Roubaix a obtenu la 3e, et la Chorale de Wasquehal la 4e.

Nécrologie. — L'Université catholique de Lille, et spécialement sa Faculté de théologie, viennent de faire une perte bien douloureuse dans la personne de M. l'abbé Florence, professeur d'Ecriture sainte à la Faculté de théologie, décédé samedi soir dans la 52e année de son âge, après une longue maladie.

Le cinquantenaire du pensionnat de Marcq. — A l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation du pensionnat libre de Marcq-en-Barœul, qui fut célébré avec éclat, il y aura bientôt deux ans, le bureau de l'association des anciens élèves vient de faire frapper une médaille commémorative qui n'est rien moins qu'un petit chef-d'œuvre.

Cette médaille a la forme d'un carré long. Sur la face, figurent les portraits en relief frappants de ressemblance des deux supérieurs de Marcq, MM. les chanoines Pierre Crévecœur et Henri Hollebecque, avec les dates 1840-1891.

L'exécution de cette médaille, et c'est tout dire, a été confiée au sculpteur Hippolyte Lefebvre, grand prix de Rome de 1892.

Une réunion de grévistes, sous la présidence du citoyen Henri Carrette. — Lundi matin, à 11 heures, les grévistes du tissage Courmont ont tenu une réunion publique salle de l'*Harmonie*.

M. Carrette, le maire de Roubaix, présidait, ayant à ses côtés une jeune fille socialiste, Mlle Léguillon, M. Paul Lafargue, député, M. Lamberti et plusieurs membres du Parti ouvrier.

Dans la salle, cinq ou six cents personnes.

La séance n'a pas duré moins de deux heures.

M. Lafargue a répété pour la cent et unième fois ses théories socialistes : la présence du maire de Roubaix lui a fourni tout naturellement l'occasion de célébrer la victoire de la municipalité ouvrière à Roubaix.

M. Lafargue a attaqué, par contre, la municipalité de Lille et la préfecture.

Enfin, radoucissant le ton, l'élu de Moulins-Lille a invité les grévistes au calme.

L'orateur a été fort applaudi.

M. Carrette a annoncé à l'assemblée que, grâce à l'intervention de la municipalité roubaisienne, les grèves de Roubaix étaient à peu près terminées, à la grande satisfaction des grévistes, et a engagé les grévistes du tissage Courmont à lutter jusqu'au bout pour obtenir gain de cause.

Enfin, après quelques mots de M. Lambert et un refrain nouveau : *Unissons-nous*, sur l'air du *Couturier*, chanté par toute la salle, la séance a été levée.

Dimanche, vers onze heures du matin, les nommés Hubert et Louis Bailly, belges d'origine se sont pris de querelle à l'estaminet Platel avec quelques consommateurs.

Le cabaretier voulant s'interposer a reçu trois coups de bêche qui occasionneront une impossibilité de travail de quelques jours.

Le même jour, un autre belge, Louis Crépin, alla réclamer sa paye à son chef de chantier qui lui répondit n'avoir pas encore reçu l'argent destiné à cet usage.

Cette réponse ne fut pas du goût de Crépin qui porta à son contre-maître trois coups de couteau à la tête et à la main.

Ces trois batailleurs ont été arrêtés par la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

Concerts et Spectacles

Grand Théâtre de Roubaix. — Jeudi 18 mai, représentation par la tournée Achard du « Carnaval de Nice » (*le Veglione*) à l'Hippodrome-Théâtre.

Tourcoing. — La société chorale *Muse des Travailleurs* donnera deux dernières auditions des chœurs qu'elle exécutera au grand concours international du Cateau fixé au 21 mai.

La première aura lieu le jeudi 18 de ce mois chez M. Edouard Florin, cabaretier, rue Claude-Bernard et la seconde le vendredi 19, au local de la société, estaminet du « 9e hussards » rue de Mouveaux au Blanc-Seau. Ces auditions commenceront à huit heures et demie précises.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du lundi 15 mai.* — VOL DANS UN COUVENT. — L'agent de sûreté Cuvelier à Roubaix, appelé comme témoin, raconte au tribunal qu'il avait vu arriver au poste central un individu qui lui avait demandé un billet de logement et qui disait se nommer Henri Bouchon, âgé de vingt ans. L'ayant fouillé, l'agent trouva sur lui un trousseau de clefs; il l'interrogea sur la provenance et le jeune homme finit par avouer que se trouvant employé en qualité d'ouvrier boulanger dans un couvent du département de l'Ain, il avait, de concert avec un camarade, emporté d'un secrétaire une somme de cent quarante francs que tous deux s'étaient partagée : il avait eu, lui, 70 francs.

C'est cette déclaration qu'il fait au Tribunal devant lequel il est traduit pour vol. Bouchon n'a jamais été condamné : il a une attitude très calme.

Où comptez-vous aller, en sortant d'ici? lui demande le Président.

— Je retournerai dans le couvent, répond-il.

D. Mais il est bien peu probable que l'on vous reprenne. — R. Oh ! si...

Le tribunal le condamne à deux mois de prison mais avec application de la loi Bérenger.

REBELLION ET OUTRAGES. — Une cabaretière de la rue de la Balance à Roubaix avait dans son estaminet deux individus, appelés Edouard Dubrulle et J.-B. Lernould, dont l'un après avoir mis en poche un gilet laissé sur une chaise, avait exercé sur elle des violences. L'agent Watteau, requis, eut toutes les peines du monde à les emmener, notamment Dubrulle qui jouait des jambes et des mains.

On finit cependant par en venir à bout, et tous deux comparaissent en correctionnelle se voient infliger Dubrulle 4 mois et Lernould 2 mois.

UN VOL D'ÉCHALOTTES commis à Marcq au préjudice d'un maraîcher vaut à Henri Fichaent, âgé de dix-neuf ans, trois mois d'emprisonnement.

UNE JEUNE FRAUDEUSE avait, sur le territoire de Wattrelos, au lieu de se laisser visiter, allongé une gifle à l'un des préposés.

Marie Loyson — c'est le nom de l'inculpée — se trouve aussi sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

Elle a ainsi à répondre de trois délits : fraude, opposition à l'exercice et infraction à un arrêté d'expulsion ; pour le premier elle cueille 1 mois et 500 fr. ; pour le second une amende de 500 fr. ; pour le troisième 6 mois; la confusion est toutefois prononcée.

UN ACTE DE JALOUSIE. — Marie Delfosse vivait à Roubaix avec un mécanicien du nom de François Olivier, âgé de trente-cinq ans. Or, il y a quelques jours, sous le coup de copieuses libations, il rentra chez lui et se mit à battre son amie, sous le prétexte qu'elle avait des relations avec un voisin appelé Battens.

Ce dernier étant même intervenu, aux cris de Marie Delfosse, fut accueilli par Olivier à coups de bâton.

Battens vient faire sa déposition, la tête enveloppée de bandelettes ; lui et l'autre témoin Marie Delfosse, viennent réclamer l'indulgence pour le prévenu.

Olivier a déjà été condamné l'an dernier, pour violences, avec application de la loi Bérenger. Il se voit infliger cette fois un mois de prison et vingt-cinq francs d'amende.

AU GRAND CAMÉLIA

LILLE — 1, rue de la Gare, 1 — LILLE

Rayons des mieux assortis en COSTUMES, CONFECTIONS, JAQUETTES, COLLETS, CORSAGES, BLOUSES, noir et couleur. — Livraison immédiate.

Maison fermant ses Magasins les Dimanches et Jours de Fête à midi. 34682d

EN VOYAGE. — A ceux de nos lecteurs qui se proposent de faire prochainement un voyage à l'étranger, nous recommandons de s'adresser, pour leurs billets de parcours, les hôtels et autres services de séjour, à M. Ch. Parmentier, directeur de l'*Excursion*, 109, boulevard Anspach, à Bruxelles, ou à son représentant, M. Etienne Natalis, 20, boulevard de Strasbourg, à Roubaix. On trouvera plus loin, aux annonces, la nomenclature des services de cette maison très avantageusement connue depuis quinze ans dans le Nord de la France. 34687

NORD

La Bassée. — On nous écrit :

La *Cœcilia Roubaisienne* a assisté dimanche dernier au festival de La Bassée où elle a obtenu un vif et légitime succès.

La municipalité de La Bassée a insisté près de la commission pour la décider à exécuter à la place d'honneur. Les chœurs, *A l'Ombre du drapeau* et *Prière avant la Bataille* ont été enlevés avec un entrain grandiose, aussi les applaudissements et les rappels n'ont-ils pas manqué. La société a exécuté un troisième chœur qui n'a pas eu moins de succès que les deux premiers.

La chance a favorisé cette phalange artistique au tirage au sort des prix : la première prime qui était de 300 francs lui a été décernée. Le prix de lecture a été tiré au sort également entre trois sociétés parmi lesquelles la *Cœcilia*. Toutes nos félicitations à cette magnifique société.

La nouvelle gare d'Armentières. — Les Armentiérois apprendront sans doute avec plaisir que la question d'agrandissement et de reconstruction de leur gare, depuis si longtemps à l'étude, a enfin fait un pas en avant.

Le conseil d'administration de la Compagnie du Nord vient de voter dans ce but, divers crédits dont l'ensemble dépasse trois millions de francs, à employer après autorisation ministérielle.

Une tentative de meurtre à Houplines. — La fille Touquet, récemment sortie de prison, a frappé dimanche après-midi, un sieur Charles Crokaert, ouvrier fileur à Armentières, d'un couteau de cuisine; elle lui enfonça dans l'épaule très près du cœur.

Crokaert est, comme bien on pense, grièvement blessé Toutefois on ne désespère pas de le sauver. La coupable a été arrêtée.

Fresnes. — La variole noire vient de faire son apparition à Fresnes, près Valenciennes. Plusieurs ouvriers verriers sont atteints. Le conseil d'hygiène se réunit d'urgence aujourd'hui afin de prendre les mesures nécessaires pour enrayer l'épidémie.

Dunkerque. — *Un accident.* — On a conduit, lundi après-midi, à l'hôpital un journalier, M. Gaudry, demeurant rue Saint-Gilles. Le malheureux a reçu sur le dos un panier de mimersi, échappé de « l'élingue ». L'accident s'est produit quai de la Citadelle, à bord d'un petit caboteur. L'état de M. Gaudry est assez grave.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 14 mai.* — Marcel Lebargy, rue Saint-Etienne, 29. — Ursule Lavaquerie, rue Christophe Colomb. — Emile Couzyn, rue Malesherbes, maisons Bourgeois. — Germaine David, Hotel-Dieu. — Mary Frey, Hotel-Dieu. — Alice Herbster, quai de Toulon, 1. — Pierre Aerschoot, rue de la Gaîté, cour Lemaire, 2. — Alphonse Hennion, rue du Fort, 70. — Philomène Vancaneghem, rue de la Balance, 117. — Gaston Mylemans, rue des Sept-Ponts, cour Dupont, 3. — Andrée Devisscher, Grande-Rue, 74 bis. — Joseph Leysen, boulevard de Metz, cour Saint-Henri 10. — Félix Debeir, rue des Longues-Haies, cour Rousel, 15. — *Mariages du 15 mai.* — Ivon Vereruysse, 40 ans, journalier, boulevard de Belfort, 37, et Malvina Margry, 35 ans, ménagère, rue de Lannoy, 196. — *Déclarations de décès du 15 mai.* — Ange Vergaert, 43 ans, boulevard de Belfort, 18. — Pauline Vanmalleghem, 74 ans, rue de l'Alma, fort Wattel, 51. — François Brice, 2 mois, rue de Galvani, 50. — Maria Parmentier, 37 ans, boulevard d'Halluin. — Louis Lemaître, 16 jours, rue du Tilleul, 263. — Rousier, présenté sans vie, rue de l'Alma, 106. — Pierre Basteleus, 26 ans, Hotel-Dieu. — Palmyre Vergotte, 34 ans, boulevard Gambetta, 226.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 14 mai.* — Blanche Deschamps, rue de l'Amiral Courbet. — Emile Dessauvages, rue Haute. — Adolphe Duprez, rue de la Marlière. — Louise Motte, rue du Pouilly. — Madeleine Duponchel, rue de Gand. — Hélène Marquette, rue du Caire. — *Du 15.* — Germaine Thomas, rue du Tilleul. — Georges Vandamme, rue Neuve-de-Roubaix. — Eugène Lamarque, rue de Calais. — *Mariages du 15 mai.* — Henri Poulain, 23 ans, messager, et Emma Verstrade, 20 ans, piqueuse. — Henri Mallier, 29 ans, conducteur, et Marie Dansoisne, 35 ans, garde-barrière. — *Déclarations de décès du 14 mai.* — Marie Dortomb, 3 ans, rue Pie-de-la-Guerre. — Jeanne Lepers, 73 ans, sans profession, rue du Blanc-Seau.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille VERGAERT-VANVERDEGHEM qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Ange VERGAERT, contre-maître de tissage, décédé à Roubaix, le 14 mai 1893, à l'âge de 43 ans, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 17 courant, à 8 h. 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Belfort, 18.

Les amis et connaissances de la famille BEUSCART-PARMENTIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Maria PARMENTIER, décédée à Roubaix, le 15 mai 1893, dans sa 38e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 17 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard d'Halluin, estaminet du Château d'Anvers.

Les amis et connaissances de la famille VERGOTTE-VANDENECK qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Palmyre VERGOTTE, décédée à Roubaix, le 15 mai 1893, dans sa 34e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le present avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 17 courant, à 9 heures, en l'église du Tres-Saint-Rédempteur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard Gambetta, 226.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église d'Hem, le jeudi 18 mai 1893, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Ulric POLLET, époux de Dame Mathilde SCRÉPEL, décédé à Monte-Carlo, le 4 avril 1892, dans sa 55e année, administré des Sacrements de notre mere la Sainte-Eglise. 34689

BELGIQUE

Une tentative d'assassinat à Givry. — Dans la soirée de dimanche un nommé Potte, à la suite d'une discussion futile avec un certain Arthur Hugé, a porté à ce dernier un violent coup de couteau dans la nuque. L'état de la victime est très grave. Le parquet s'est rendu sur les lieux.

Un dramatique suicide à Saint-Josse-ten-Noode. — Un habitant de Saint-Josse ayant remarqué que son ouvrier avait cassé une quinzaine de bouteilles, entra dans une violente colère. Il s'écria qu'il ne voulait plus être trompé par personne et qu'il allait faire un malheur. Et devant sa femme et ses enfants, le malheureux se coupa la gorge.

Un part stupéfié à Houtvenne, près Turnhout. — Un individu d'Houtvenne avait parié dans une auberge de cette localité qu'il viderait un demi-litre de genièvre. A peine eut-il absorbé le terrible liquide, qu'il s'affaissa comme une masse et mourut.

Le parquet de Turnhout, accompagné d'un médecin-légiste, a fait procédé à l'exhumation de la vitime.

Malines. — *Broyé par un train.* — Lundi matin, un homme, que l'on présume être un manœuvre de chemin de fer, a été surpris par le train-express partant de Malines à 5 h. 53. Le malheureux a été broyé complètement.

UN INGRAT

— Voilà un homme qui a de l'aplomb ! murmurait Serviet en lisant la carte que lui tendait le garçon de bureau. Vous êtes sûr, continua-t-il, que c'est à moi qu'il désire parler ?

— Oui, monsieur.

— A moi personnellement? ou bien vient-il pour affaires concernant l'administration ?

— Pour affaires personnelles à monsieur, je le lui ai déjà demandé.

— Voyons, c'est un homme de cinquante ans environ ?

— A peu près.

— Portant toute sa barbe ? large d'épaules ?

— Oui.

— Et un binocle ?... C'est bien lui. Que diable peut-il me vouloir ? Introduisez-le.

Serviet, qui était à l'ordinaire d'une humeur nonchalante et paisible, et qui menait aujourd'hui la vie pacifique d'un employé dans une compagnie d'assurances, ne gardait de toute sa carrière qu'un mauvais souvenir. Quand un incident quelconque ou un hasard de mémoire lui rappelait le nom de Nicolas Rajon, ses mains se crispaient machinalement. C'était un agent d'affaires véreux, auquel il avait eu plusieurs fois recours pour des emprunts, à l'époque où il n'avait que des ressources précaires ; et ce Rajon l'avait poursuivi, traqué avec un acharnement incroyable sans même lui donner ces répits que les pires usuriers eux-mêmes accordent à leurs clients.

Le nom de Rajon était mêlé à tous les événements néfastes de la vie de Serviet : à une saisie de son mobilier, suivie d'une vente, à une brouille avec sa famille, à un mariage avantageux manqué au dernier moment. Nicolas Rajon, en toutes ces circonstances, ne s'était pas conduit seulement comme un créancier farouche, mais comme un ennemi impitoyable.

Et pendant que le garçon de bureau poussait la porte, Serviet songeait : « Si je n'étais pas aussi sûr de ne plus rien lui devoir, je crois que j'aurais peur ! »

*
* *

Nicolas Rajon se présenta d'un air timide, tournant son chapeau entre ses doigts et regardant de côté. Physiquement, il n'avait guère changé depuis sept ou huit ans que Serviet ne le fréquentait plus, mais il lui avait laissé pourtant, dans l'œil, une autre impression, celle d'un homme remuant sans cesse les bras et les jambes, bavard, criard et agressif. Le Rajon, au contraire, qui était là, devant son bureau de sous-chef, se tenant presque avec humilité et cherchant par où commencer son discours, était un Rajon amorti et penaud, et d'une attitude tellement inoffensive que Serviet en ressentit une sorte de plaisir vague.

— Asseyez-vous donc, monsieur Rajon, dit-il poliment.

Rajon balbutia :

— Merci, monsieur Serviet, vous êtes bien aimable.

Et il se hasarda à demander :

— Ça va-t-il, les affaires, monsieur Serviet ?

— Et les vôtres sont-elles toujours aussi brillantes que de mon temps ?

— Comment, brillantes ? s'écria Rajon, mais vous ne savez donc pas ?... On ne vous l'a donc pas dit ?

— Non. Quoi ?

— Mais, mon pauvre monsieur Serviet, j'ai été dévoré, positivement dévoré par mes créanciers... Mes affaires avaient fini par mal tourner... Mon cabinet a été vendu... Il y a cinq ans de cela, et depuis cinq ans, je vis je ne sais pas comme... Tout le monde m'est tombé dessus .. J'avais encore quelques clients qui me devaient des sommes, mais c'est une fatalité .. impossible de leur tirer un centime. Ah ! les gens qui payent deviennent rudement rares !

— Et les amis ? Vous n'aviez donc pas d'amis ?

— Vous me croirez si vous voulez, monsieur Serviet. J'ai été dur quelquefois, mais quelquefois aussi j'ai rendu des services à des personnes... Eh bien ! je peux m'adresser maintenant à ces personnes-là, elles me reçoivent comme un chien, monsieur, comme un chien. Alors, vous ne savez pas ce que je me suis dit ? Je me suis dit : puisque les gens que tu as obligés te tournent le dos, essaye des autres. Ils n'ont peut-être pas de rancune. Et j'ai pensé à vous, monsieur Serviet.

Serviet se leva, ébahi :

— A moi ? pourquoi faire, monsieur Rajon ?

Rajon baissa les yeux :

— Pour me prêter un louis, monsieur Serviet... ou cent sous. Ma parole d'honneur, je n'ai pas déjeuné ce matin.

*
* *

Depuis les premières paroles de l'usurier, Serviet ne conservait plus aucune trace de ses anciens ressentiments. A cet aveu, il fut, sinon ému, du moins étonné ; mais, en mettant la main à la poche, il ne put s'empêcher de faire un peu de morale. D'ailleurs, Rajon lui en fournissait l'occasion, sans se ménager.

— Je n'ai pas toujours été très convenable avec vous, monsieur Serviet, je ne me le dissimule pas, allez. Je vous ai fait du tort... j'ai été dur...

— Vous rappelez-vous, Rajon, que vous m'avez fait saisir ?

— Hé oui !

— Et vendre mes meubles à l'encan sur la voie publique ?

Rajon Soupira :

— En 1881. C'était le bon temps !

— Je ne parle pas, continua Serviet, de ce mariage que j'ai manqué par le fait de vos calomnies...

— Je me le reproche encore, monsieur Serviet ; sur ma parole, je me le reproche. Mais un homme comme vous, monsieur Serviet, est incapable de se venger de quelqu'un qui lui a fait du mal, il y a si longtemps.

— Je ne dis pas...

— Et puis c'est peut-être tous ces ennuis-là qui vous ont porté bonheur. Vous voilà aujourd'hui dans une belle position, vous pouvez penser : « Hein ! quand j'étais jeune, j'ai été vendu sur la voie publique et, aujourd'hui, je suis sous-chef de bureau dans une grande compagnie d'assurances ! »

Serviet sourit.

— Voilà un louis, Rajon, et tâchez de vous débrouiller.

— Je n'ai pas besoin de vous remercier, monsieur Serviet. C'est, entre nous, à la vie à la mort.

Serviet lui tendit la main et le reconduisit jusqu'à la porte. Puis il se mit à sa table de travail, et, tout en fumant des cigarettes, fit, sur l'instabilité de la fortune et la bizarrerie des destinées humaines, des réflexions qui lui firent agréablement passer le temps jusqu'à l'heure du départ.

Quelques semaines après, Rajon revint. Il avait trouvé une petite place, mais son patron était sur le point de faire faillite et ne payait plus ses employés. Serviet comprit immédiatement le sens de cette histoire. Il lui donna cent sous et lui conseilla le travail.

— Il est bien pénible de commencer, à mon âge, à travailler pour les autres, mais je vais y être obligé. Vous qui avez beaucoup de relations, si vous étiez bien gentil, vous m'en trouveriez une de place, une bonne place, dans le contentieux, par exemple.

Serviet promit de s'en occuper, et, sous ce prétexte, Rajon vint l'attendre le surlendemain, à la sortie du bureau, sur le trottoir. Il voulut l'entraîner dans un café, afin de prendre un vermouth, et le sous-chef, pour l'éviter, fut obligé de lui prêter quinze francs, dont Rajon avait absolument besoin pour solder un compte.

Puis, comme les affaires continuaient à ne pas aller, et que Serviet, d'ailleurs, négligeait de faire des démarches et de lui procurer une place, Rajon contracta l'habitude de stationner chaque jour devant la porte de l'administration, en attendant la sortie des employés. Serviet commençait à froncer les sourcils dès qu'il l'apercevait, mais il lui était impossible de fuir: il dut, à diverses reprises, lui prêter encore de menues sommes d'argent, et même le recommander à son propre tailleur, pour qu'il lui fît une redingote, car la redingote de Rajon remontait à l'époque de sa splendeur.

*
* *

Cependant, une fois, il refusa nettement un louis à l'usurier.

— Vous comprenez, mon cher, je ne puis plus... mes moyens ne me permettent pas... Vous êtes arrivé à me devoir pas mal.

— Ce sera le dernier, insista Rajon.

— Impossible, vraiment, tout à fait impossible.

Rajon murmura, piqué :

— C'est comme il vous plaira. Vous êtes le maître, n'est-ce pas? Vous ne me devez rien... Mais j'espérais qu'en souvenir de nos relations...

Serviet haussa les épaules et l'autre s'éloigna en mâchonnant.

— Ah ! quand on est tombé dans le malheur, il n'y a plus de camarades !

Le sous-chef s'en crut définitivement débarrassé, quand il le rencontra, huit jours après, au même endroit, la figure souriante. C'était l'heure du départ, et tous les employés s'évadaient, en causant et roulant des cigarettes :

— Encore vous! voyons...

— Ah ! cette fois-ci, monsieur Serviet, mes malheurs sont finis. Je suis casé...

— Tant mieux, Rajon, tant mieux !

— Seulement, il me faut un petit cautionnement... Si j'avais cent francs, je gagnerais tout de suite trois ou quatre cents francs par mois... Alors, je me suis dit : M. Serviet est là... Pour un pareil motif, il ne refusera pas à un ancien...

— Vous êtes fou, hein? Cent francs! s'écria Serviet. Elle est bonne !

— Vous me refusez, à moi? fit Rajon stupéfait. Pas possible !...

— Je vous refuse carrément et je vous prie de me laisser tranquille à l'avenir... Au revoir !

Alors, comme d'autres employés s'étaient arrêtés pour écouter la scène, Serviet s'éloigna rapidement. Et Rajon, s'adressant à eux, s'écriait :

— Il s'en va ! Il me refuse ! A moi... un homme que j'ai obligé plus de cent fois... quand il n'était rien...

Et Serviet, à la suite de cette histoire, ne perdit jamais complètement la réputation d'un homme ingrat et intéressé.

ALFRED CAPUS.

TÉLÉPHONES PERFECTIONNÉS

pour réseaux et lignes privées

Sonneries et Appareils Électriques

PARATONNERRES

PORTE-VOIX, CONTROLEURS DE RONDES, etc., etc.

Eles RAVET

EXPERT DU GOUVERNEMENT

27, Rue de la Gare, 27 — ROUBAIX — Téléphone n° 409

51 bis, Bd de la Liberté — LILLE — Téléphone n° 240

ABONNEMENTS ET ENTRETIENS

339096 0559

ADRESSES COMMERCIALES

de Roubaix-Tourcoing

Blindage de bobinots, ouvrages divers, étripleines et métal. **Edouard Defretin**, 15, rue Plutarque.

Carton Jacquard, Vincenzi, d'armure et d'apprêts. Dépôt de la fabrique **Théodore Véron**. Papiers de toutes qualités, Désiré **PECKRE**, Tourcoing.

COMPTOIR DES FONDS NATIONAUX

Société Anonyme au Capital de 5 Millions — 92, Rue Richelieu, Paris

Paiements et Encaissements. Ordres de Bourse au comptant et à terme. Souscriptions aux Emissions. Coupons. Placements, etc., etc. Service spécial de renseignements financiers.

N. B. — *Sous la surveillance du* **Comptoir des Fonds Nationaux** *paraissent tous les dimanches les* **Annales de la Bourse**, *journal financier, 20 pages. Ce journal s'occupe de toutes les valeurs de Bourse, sans exception, cotées ou non cotées. Articles nombreux. Revue de la Semaine. Informations. Tous les Coupons. Tous les Tirages. Cote complète. Prix de l'abonnement : 4 francs par an. Est envoyé* **gratuitement**, *à titre d'essai, pendant un mois. Adresser les demandes à M. le Dr des* **Annales de la Bourse**, *98, Rue Richelieu, Paris.*

34600

MM. ASTIER ET Cie, avenue Kléber, 72, Paris. MESSIEURS, — Je puis certifier par expérience que le St. Jacobs Oil est un remède extrêmement précieux surtout contre les douleurs rhumatismales et les névralgies.

Missionnaire pendant 26 ans aux Etats-Unis, j'ai dû exercer la médecine en même temps que le Saint-Ministère, et parmi les remèdes qui m'ont rendu le plus de services, je puis mettre au premier rang le St. Jacobs Oil.

Le flacon que vous m'avez envoyé dernièrement ici a produit son effet presque immédiatement dans un cas de sciatique qui durait depuis cinq mois.

Votre bien dévoué serviteur.

Signé : PH. CRUD,

c34685 Curé à la Selle-en-Hermois (Loiret)

GOFFIN et GABEREL

48, rue de l'Epeule, Roubaix

ENTREPRISE GÉNÉRALE

de Bâtiments

MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES

Pierres, Marbres, Plafonnage

Nouveaux PLANCHERS syst. Hennebique

ÉCONOMIQUES et INCOMBUSTIBLES

en acier et béton de ciment

SÉCURITÉ ABSOLUE CONTRE L'INCENDIE

PAS de BONNE CUISINE SANS Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÈFLE à QUATRE FEUILLES

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épiceries et de produits alimentaires.

Gros : 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

34250

MODES

MAISON DE L'ABEILLE

L. VERVIAL

**Rue Esquermoise, 25, LILLE